



**POSTAUX
DE PARIS**

LE RETRAITÉ DES POSTAUX

Permanence le Mardi
de 14 h 30 à 17 h 30
67 rue de Turbigo
Pièce 204 - 2^{ème} étage
Tél. : 01 48 87 67 88

JANVIER 2010 - N° 23

Sommaire

- Sommaire
- La Poste et maintenant !
- Assemblée Générale du 13 Décembre 2009.
- Bureau et collectif.
- Retraite : préparons la contre offensive !
- Dépassements d'honoraires : ça suffit !
- Nos peines.

La Poste et maintenant ???

Le 22 Décembre, les députés « *Nouveau Centre* » et UMP ont voté la transformation de La Poste en Société Anonyme.

Ces députés ont aussi aggravé le texte voté par le Sénat en décidant notamment de l'ouverture des Bureaux de Poste jusqu'à 21h30.

Ils ont pris la responsabilité de fermer purement et simplement des centaines de petits bureaux, tout en contraignant les agents à une ultra flexibilité qui conduira à une dégradation des conditions de travail.

Le « *Sieur* » Estrosi a menti sciemment en affirmant que La Poste resterait un Service Public. Un « *Service Public* » aux ordres des financiers et des actionnaires : « *ce qui ne gagne pas d'argent doit être fermé* » fin de citation.

Rappelez-vous ce que la droite et les socialistes ont fait de France Télécom et dernièrement la droite avec EDF et GDF.

Il est intolérable pour l'UMP et consorts qu'il reste des îlots échappant aux profits, des Services Publics modernes dont la devise est de proposer de bons services aux meilleurs prix. Pour eux, toute plus value doit aller aux capitalistes.

On peut s'interroger sur la campagne de catastrophisme sur les résultats de La Poste. Près de 400 millions d'euros de bénéfices prévus fin 2009 pour le groupe. Un bon résultat en pleine crise, ce bénéfice est le fruit du travail des postiers avec des conditions de vie et de travail dégradées.

Et maintenant ???

La CGT ne se résoudra jamais à la privatisation. Les retraités parisiens n'ont pas à rougir, ils ont été nombreux dans toutes les manifestations.

Alors, Camarades, on va continuer à revendiquer, à se mobiliser pour La Poste et toutes les revendications des retraités.

Lors des élections de Mars 2010 dans l'isoloir, pensez à la détermination des députés UMP et Nouveau Centre à détruire La Poste française, fleuron mondial pendant des décennies, à laminer les acquis sociaux, résultat des luttes.

Alors, Camarades, accomplissez votre acte citoyen en réfléchissant aux massacres de l'outil de travail et de nos acquis.

Une bonne « claque », ça fait réfléchir !!!



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 2009

L'Assemblée Générale de notre Section et de la Section Auto (*retraités*) s'est tenue le 8 Décembre au 33 rue Rodier dans le 9^{ème} arrondissement.

Nous étions une cinquantaine à être présents et à participer à un débat fructueux.

La séance était présidée par Jean-Yves Guillout, l'UFR était représentée par Gérard Huet, le Syndicat des Postaux par Jean-Paul Rouillac et les retraités des Autos par Jean-Pierre Benayoud.

Jean-Yves, après avoir évoqué la mémoire de nos Camarades disparus en cours d'année, donna la parole à notre Secrétaire Général, Claude Grellier.

Claude, dans un rapport concis, mis en avant et développa les points d'actualité : le pouvoir d'achat, le devenir de La Poste et le 49^{ème} Congrès Confédéral.

Nombreux furent les intervenants qui reprirent les thèmes du rapport. Gérard Huet, pour la Fédération, rappela les grandes lignes qui allaient être débattues au Congrès Confédéral et stigmatisa la nécessité d'aller vers l'unité d'action pour mener un combat efficace.

Il évoqua également la lutte exemplaire organisée par nos Camarades antillais.

Jean-Paul Rouillac, quant à lui, s'appliqua à faire une analyse précise des actions menées contre la privatisation de La Poste, tout en dénonçant l'attitude du pouvoir et de la Direction qui font fi des bénéfices engrangés et qui, sous le prétexte fallacieux d'un manque à gagner et d'un déficit de rentabilité, bradent le Service Public en changeant de statut.

Il apporta des précisions intéressantes sur le Contrat de Groupe qui devrait être signé entre La Poste et la Mutuelle, dans lequel seraient écartés une partie du personnel ainsi que les retraités.

Michèle Perraudat, notre trésorière, conclut le débat en rappelant dans son rapport que nous avons en 2009, 121 cartes placées.

Ce chiffre record n'avait jamais encore été atteint par notre Section.

Il fut ensuite procédé à la réélection du Collectif sans Jean-Pierre Araque qui n'a pas souhaité se représenter, mais qui néanmoins, siégera à la commission de contrôle financier.

L'après-midi se termina par le traditionnel repas (*mieux que l'an dernier d'après certains*), dans une atmosphère joyeuse et fraternelle.

Bureau et Collectif

L'Assemblée Générale du 8 Décembre 2009 a procédé au renouvellement de son collectif.

Lors de sa réunion du 12 Janvier 2010, le Collectif a procédé à l'élection du Bureau.

Nous vous communiquons les noms des Camarades élus.

A la demande de la trésorière, l'Assemblée Générale a élu une commission de contrôle financier de trois membres :

- Eliane Bouillet
- Jean-Pierre Araque
- Hubert Bureau

Bureau de Section

- Claude GRELLIER
Secrétaire Général
- Michèle PERRAUDAT
Trésorière
- Denis Guillard
Trésorier adjoint
- Roger DOMARD
Secrétaire Propagande
- Geneviève GIRAUD
Secrétaire Relation l'USR
- Daniel BUSSY
Secrétaire Relation l'USR
- Guy PONS
Secrétaire de l'Activité Revendicative
- Jean-Yves GUILLOUT
Secrétaire à la Vie Syndicale

Membres du Collectif

- Raymond AUBOUIN
- Eliane BOUILLET
- Hubert BUREAU
- Roland DONNADIEU
- Raphaël GUIBERT
- Jean-Jacques JOIGNEAU
- Philippe MAJASTRE
- Françoise MOALIC
- Annie SERRES

Dépassement d'honoraires : ça suffit !!!

Le constat est unanime : les dépassements d'honoraires de certains médecins atteignent désormais des sommets.

2,12 milliards d'euros par an de dépassement de tarifs perçus par les praticiens libéraux.

Pour les seuls chirurgiens, le taux moyen des suppléments versés atteint 55 % du prix conventionné Sécurité Sociale.

Sur ce sujet, les témoignages de Camarades retraités sont légions.

Tel Camarade a déboursé 1100 euros en supplément pour la cataracte des deux yeux à la clinique Jouvenet dans le 16ème arrondissement.

Tel autre a du payer 406 euros de dépassement pour une extraction de varice à l'hôpital public d'Antony dans le 92.

Enfin, dans le 14ème arrondissement, la clinique Arago réclame 1280 euros de supplément pour une prothèse de hanche.

Ou va-t-on ?

Alors qu'en France, une personne sur deux doit vivre avec moins de 1500 euros par mois, déboursier de tels montants pour se soigner s'avère impossible pour beaucoup.

D'autant qu'à cela s'ajoutent les obstacles financiers déjà en vigueur : forfait hospitalier, franchise sur les médicaments, déremboursements de certaines prescriptions.

L'égalité d'accès aux soins pour tous est mise de plus en plus à mal.

Pour pallier cette situation, certains esprits bien pensants conseillent d'aller dans le secteur public qui ne pratique pas le dépassement ou de négocier avec les médecins.

Ces deux recommandations ne règlent en rien le problème : les hôpitaux publics sont souvent surchargés et les praticiens concernés campent sur leurs positions en évoquant l'évolution insuffisante des tarifs conventionnels, l'augmentation de leurs charges, leurs compétences qui sont le fruit de longues années d'études.

Si une solution n'est pas trouvée, à court terme on va vers une logique tarifaire inflationniste scandaleuse qui laissera sur le bord du chemin les malades les plus démunis.

Le gouvernement qui avait promis l'encadrement des dépassements d'honoraires lors du vote définitif de la loi « Hôpital Patient Santé et Territoire » et qui devait mettre en place cette mesure dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2010, vient de lâcher du lest et de faire retirer les amendements de 2 députés de la majorité prévoyant l'encadrement strict des tarifs.

Roselyne Bachelot a reculé une fois de plus devant les cliniques privées et devant la fronde des médecins libéraux du secteur 2 qui défendent en lobby bien organisé leur « pré carré ».

Après un tel revirement, quel crédit peut-on accorder aux engagements d'un ministère qui n'est pas capable de faire preuve de fermeté lorsqu'il s'agit de la santé publique ?

Devant une telle situation, une seule réponse s'impose : faire pression par tous les moyens, sur les élus, sur les préfets, sur les responsables des caisses primaires d'Assurances Maladie, sur les mutuelles, pour qu'enfin un consensus se dégage et qu'une solution soit trouvée avec les médecins pour maintenir l'égalité des soins pour tous.

Retraite : Préparons la contre offensive !!!

Dans ses vœux, « *Nicolas 1* » nous a informé de poursuivre la réforme des retraites. Je traduis en langage clair les intentions du Président :

- ▶ Reculer l'âge de la retraite.
- ▶ Augmenter la durée de cotisation.
- ▶ Casser les régimes spéciaux (*enfin, ce qu'il en reste*).

Pour la CGT, les intentions gouvernementales se traduiront par « *travailler plus longtemps pour une retraite de misère* ».

On accorde des milliards d'euros de subventions et dégrèvements au patronat, il en faut toujours plus. Le capitalisme est loin d'être moralisé comme le souhaitait le petit « *Nicolas* ».

La réforme Fillon de 2003 a porté un coup sévère au régime des fonctionnaires. Déjà, la CGT déclarait « *cette réforme ne résout rien, aucun financement supplémentaire n'est prévu* ».

En 2009, la branche vieillesse est en déficit de 8 milliards en 2009 et cela va continuer, pourquoi ? Moins de recettes avec l'augmentation du chômage, la progression de la précarité, la non-revalorisation des salaires.

L'objectif du MEDEF et de l'UMP est de mettre en place une réforme générale consistant à fusionner tous les régimes actuels en un seul qui remettrait en cause la retraite à 60 ans.

Dans cette lutte, les retraités doivent prendre toute leur place. Qui nous dit qu'ils ne s'attaqueront pas au montant des pensions ? Soyons massivement présents dans les initiatives CGT et unitaires.

La CGT poursuit la mobilisation pour un droit à la retraite à taux plein pour tous à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du salaire.

Nos peines

Depuis la dernière parution du « *Retraités des Postaux* », nous avons appris la disparition de deux nouveaux Camarades.

**Eliane BOUTIN
et Lucien MERLE.**

Nous renouvelons aux familles d'Eliane et de Lucien notre compassion et nous les assurons de toutes nos fraternelles condoléances.

Au moment de mettre sous presse, nous venons d'apprendre le décès de
Jean BARTHOLOMÉ,
emporté à l'âge de 71 ans par un cancer.

Jean avait assumé des responsabilités
au niveau le plus haut de la Fédération et de l'UFR.

Voici le courrier transmis à son épouse France :

France,

*Les retraités des Postaux de Paris ont été profondément touchés par la disparition de Jean.
Il a souvent participé et animé les travaux de notre Section.*

*Il laisse le souvenir d'un militant d'une grande lucidité et d'une grande capacité d'analyse.
Toujours calme, à l'écoute de tous, Jean avait un grand pouvoir de conviction qui n'échappait à personne.*

Les Camarades retraités des Postaux de Paris partagent ta peine et te présentent, ainsi qu'à ta famille, leurs fraternelles condoléances.

Pour la Section, Claude Grellier.



Téléphone

A compter du 18 Janvier, un nouveau numéro de téléphone sera à votre disposition.

Vous pourrez nous joindre le mardi lors de la permanence

au 01 44 78 53 20 ou nous laisser un message.